



Pièce # 5

Synthèse du PEP Agout

PROGRAMME D'ACTION DE
PREVENTION DES INONDATIONS
Du bassin de l'Agout



L'Agout

Bilan synthétique du PEP Agout

Ce présent document est la pièce n°5 constitutive du Programme d'Action et de Prévention des Inondations du bassin de l'Agout (**PAPI Agout**).

Le Programme d'Etude Préalable du bassin de l'Agout (**PEP Agout**) a été une étape charnière dans la stratégie de gestion globale du risque inondation à l'échelle du bassin de l'Agout. Ce document a pour objectif de reprendre chaque fiche action prévue dans le cadre du PEP, axe par axe, et de faire un bilan d'avancement synthétique. Le bilan financier global du projet est présent en fin de document.

Financeurs du projet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etat



GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**Agence de l'Eau
Adour-Garonne**



l'Europe
s'engage
avec le FEDER

FEDER



Région Occitanie



Département du Tarn

Rédigé par : Nathanaël MOREAU, chargé de mission inondation

Supervisée par : Sophie GALAUP-LEBROU, directrice de l'EPAGE Agout

Table des matières

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI.....	7
FICHE ACTION 0.1 Pilotage et animation de la démarche PAPI Agout.....	7
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE.....	9
FICHE ACTION 1.1 Diagnostic global et approfondi de l'aléa inondation sur l'UHR Agout.....	8
FICHE ACTION 1.2 Recensement des enjeux sensibles et analyse de leur vulnérabilité.....	9
FICHE ACTION 1.3 Etude globale sur les ruissellements.....	10
FICHE ACTION 1.4 Organiser et partager les connaissances sur les inondations jusqu'à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron.....	11
FICHE ACTION 1.5 Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation autour de la culture du risque inondation.....	12
FICHE ACTION 1.6 Etat des lieux et mise à jour des DICRIM.....	13
FICHE ACTION 1.7 Référencement et pose de repères de crue.....	14
AXE 2 : LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS.....	15
FICHE ACTION 2.1 Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'utilisation et l'optimisation des outils de surveillance.....	15
FICHE ACTION 2.2 Optimisation du système d'alerte local du Thoré amont.....	16
FICHE ACTION 2.3 Améliorer l'anticipation des crues sur le TRI de Castres-Mazamet.....	17
FICHE ACTION 2.4 Renforcer la surveillance complémentaire sur l'UHR.....	18
AXE 3 : L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE.....	19
FICHE ACTION 3.1 Accompagnement administratif et technique auprès des communes pour l'élaboration de leur PCS.....	19
FICHE ACTION 3.2 Animation et/ou révision des PCS existants.....	20
AXE 4 : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME.....	21
FICHE ACTION 4.1 Intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et mise en place de démarches d'anticipation foncière.....	21
FICHE ACTION 4.2 Accompagnement à la prise en compte des inondations dans les milieux urbanisés à risques.....	22
AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS.....	23
FICHE ACTION 5.1 Réduction de la vulnérabilité des habitations.....	23
FICHE ACTION 5.2 Réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics.....	24
FICHE ACTION 5.3 Réduction de la vulnérabilité des réseaux.....	25
FICHE ACTION 5.4 Réduction de la vulnérabilité des entreprises.....	26

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS.....	27
FICHE ACTION 6.1 Coordination technique avec les PPG pour améliorer la gestion des écoulements.....	27
FICHE ACTION 6.2 Etude du fonctionnement des zones d'expansion de crues.....	28
FICHE ACTION 6.3 Recensement des zones d'expansion de crues potentielles	29
FICHE ACTION 6.4 Etudes d'impact et de faisabilité pour l'aménagement de ZEC.....	30
FICHE ACTION 6.5 Etudes d'impact et de faisabilité pour la reconquête de friches en lit majeur.....	31
AXE 7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES.....	32
FICHE ACTION 7.1 Etudes et régularisations des éventuels ouvrages pouvant faire digue .	32
BILAN FINANCIER DU PEP AGOUT.....	32

Liste des acronymes

ACB : Analyse Coûts-Bénéfices

AMC : Analyse Multicritères

BV : Bassin Versant

CLE : Commission Locale de l'Eau

DDRM : Document Départemental sur les Risques Majeurs

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalent Temps Plein

EXZeco : Extraction des Zones d'Écoulement

FA : Fiche Action

FEDER : Fonds Européen de développement Régional

GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

HT : Hors Taxes

IEMN : Institut des Eaux de la Montagne Noire

IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux, Activités

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PEP : Programme d'Etudes Préalables

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde

PGRI : Plan de Gestion du Risque Inondation

PHEC : Plus Hautes Eaux Connues

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PPG : Plan Pluriannuel de Gestion

PPRI : Plan de Prévention au Risque Inondation

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAL : Système d'Alerte Local

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SE : Système d'Endiguement

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

SPRI : Schéma de Prévention du Risque Inondation

SPC : Service de Prévision des Crues

TRI : territoire à risque important d'inondation

TTC : Toutes Taxes Comprises

AXE 0 : Animation de la démarche PAPI

FICHE ACTION 0.1

Pilotage et animation de la démarche PAPI Agout

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 150 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 180 000 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Animer et piloter l'ensemble du Programme d'Études Préalables (PEP) avec un poste dédié ;	100%
Assurer le bon déroulement des fiches actions (suivi technique et budgétaire, respect des délais, atteinte des objectifs...) et garantir leur suivi à long terme.	75%
Préparer la stratégie du PAPI complet	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Le pilotage du PEP Agout s'est déroulé sur 3 ans. Le chargé de mission inondation est à temps plein sur le suivi du programme (1 ETP) et la directrice ainsi que les techniciens sont là en appui sur certaines parties techniques et administratives (0,5 ETP).

RENDU ET RESULTAT : L'animateur PAPI a piloté les fiches actions du PEP Agout et suivi l'ensemble des études menées sur la durée du projet. Il a également animé les réunions qui ont jalonné le PEP auprès du comité technique et du comité de pilotage.

RETOUR D'EXPERIENCE : Le délai d'application du PEP est très court compte tenu de son contenu et du changement de doctrine en fin de procédure d'élaboration du document. Un deuxième ETP aurait permis d'entreprendre plus de fiches action, notamment sur l'axe 6 qui a fait l'objet d'une impasse à la vue de la charge de travail que représentait les autres fiches actions. L'axe 7 est à entreprendre très tôt car les temps de concertation sont longs et les études approfondies d'ouvrages ainsi que les études d'impact sont très chronophages.

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION 1.1 Diagnostic global et approfondi de l'aléa inondation sur l'UHR Agout

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Bureau d'étude CEREG

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 55 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 29 010 € TTC

➤ Coût de l'étude aléa-enjeux : 29 010 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Actualiser et améliorer la connaissance de l'aléa inondation	100%
Harmoniser la donnée à l'échelle de l'UHR Agout	100%
Caractériser l'aléa inondation selon 3 niveaux d'aléas, conformément au cahier des charges PAPI 3	100%
Mieux appréhender les dynamiques de crues, y compris pour les cours d'eau torrentiels	100%
Identifier d'éventuels ouvrages ayant un effet sur les dynamiques d'écoulements (digues ou aménagements hydrauliques non répertoriés notamment).	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : L'étude commandée à CEREG consiste à synthétiser les données existantes sur l'aléa inondation du bassin de l'Agout. Ils se sont basés notamment sur les études cartographiques existantes des Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI) et des Schémas de Prévention du Risque Inondation (SPRI) Thoré et Agout. Ainsi deux catégories de gravité d'aléas sont ressorties de cette étude : Une emprise de l'aléa exceptionnelle et une emprise de l'aléa fréquente.

RENDU ET RESULTAT : Les cartes sont en adéquation avec ce que l'on retrouve dans les PPRI, un compte-rendu d'étude sur la vulnérabilité du territoire nous a été transmis ainsi qu'un jeu de couche cartographique au format Shapefile. Ces documents ont été transmis et validés par la DDT 81. Quatre ouvrages potentiels type digues ont été recensé sur le territoire.

RETOUR D'EXPERIENCE : Le diagnostic approfondi d'un territoire est le socle du programme PAPI. C'est la 1^{ère} démarche à entreprendre dans le cadre d'un PEP et il convient de bien délimiter les contours géographiques et techniques de l'étude lors de la rédaction du cahier des charges.

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION 1.2

Recensement des enjeux sensibles et analyse de leur vulnérabilité

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Bureau d'étude CEREG

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 40 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 62 445 € TTC

- *Analyse des zones à enjeux Noailhac-Brassac : 32 805 € TTC*
- *Topographie Noailhac-Brassac : 29 640 € TTC*

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Améliorer le recensement des enjeux exposés et analyser leur vulnérabilité à l'aléa inondation	100%
Harmoniser la donnée à l'échelle de l'UHR Agout	100%
Estimer la sensibilité du territoire au risque inondation afin d'orienter la stratégie de prévention à adopter	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Dans la continuité de l'étude commandée à CEREG, le recensement des enjeux du territoire a été réalisé (habitations, bâtiments public, entreprises, stations de traitement des eaux usées, IOTA, usine SEVESO, réseau routier, sites naturels et agricoles...) et une analyse de vulnérabilité a été menée en croisant les enjeux recensés et les emprises de l'aléa inondation.

RENDU ET RESULTAT : Un rapport d'étude a été rendu ainsi qu'un grand nombre de couches cartographiques par typologie d'enjeux. Grâce à la cartographie, nous avons pu recenser le nombre de diagnostics de vulnérabilité prévus dans le PAPI Agout (**FA 5.4, 5.5 et 5.6**). Cela a permis d'avoir une vision globale du risque et de visualiser la situation des futurs chantiers face à l'enjeu inondation.

RETOUR D'EXPERIENCE : Les enjeux liés aux habitations sont complexes à recenser, en effet seuls les bâtiments de plus de 20 m² sont recensés et il convient par la suite de réaliser une extraction des entreprises et des bâtiments publics pour avoir une idée du nombre de bâtiments habités. Les bâtiments publics ont aussi dû faire l'objet d'un contrôle car la liste n'était pas exhaustive. Là aussi la rédaction du cahier des charges doit être précise afin d'éviter de perdre du temps à traiter la donnée après le rendu de l'étude.

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION 1.3

Etude globale sur les ruissellements

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Bureau d'étude CEREG

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM DEPENSES ENGAGEES : PM

➤ Etude incluse dans la prestation « Diagnostic inondation du bassin de l'Agout » de CEREG

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Améliorer la connaissance de l'aléa inondation par ruissellement à l'échelle de l'UHR Agout	100%
Pré-identifier les secteurs à enjeux exposés aux axes de ruissellement préférentiels ;	100%
Formaliser une synthèse des connaissances afin d'améliorer la gestion des ruissellements à l'échelle (inter)communale (cf. FA 4.1)	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Cette fiche action était divisée en 3 étapes : La 1^{ère} étape consistait à faire une étude globale du territoire via la méthode d'Extraction des Zones d'Écoulement (ExZEco), développée par le CEREMA et basée sur de la donnée topographique, afin d'identifier les zones sensibles au ruissellement sur l'ensemble du bassin ; La 2nde étape devait croiser ces données avec les autres données d'études de CEREG (effet cumulatif du ruissellement sur le risque inondation ; Et la 3^{ème} étape devait améliorer la gestion des ruissellements dans l'urbanisme.

RENDU ET RESULTAT : L'étude du risque inondation de CEREG contient les résultats de l'analyse globale ExZEco. Nous avons croisé ces résultats avec les données du diagnostic du risque d'inondation par débordement (FA 1.1 et 1.2) dans la pièce « Diagnostic du territoire du PAPI Agout.

RETOUR D'EXPERIENCE : Le risque ruissellement est difficile à appréhender car il n'y a pas encore de consensus sur les méthodes de modélisation de ce risque. La méthode ExZEco, qui est relativement fiable à grande échelle et en tête de bassin versant, reste assez imprécise pour des secteurs plus localisés. Il convient de réaliser des études annexes plus poussées afin d'améliorer significativement nos connaissances sur le sujet et identifier les secteurs les plus pertinents à aménager pour limiter l'apport d'eau par ruissellement.

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION 1.4

Organiser et partager les connaissances sur les inondations jusqu'à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron




MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM DEPENSES ENGAGEES : PM

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Dynamiser les échanges entre les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin de l'Agout et améliorer le partage des connaissances sur les inondations	
Renforcer la base de données cartographiques commune (BD_eau) et améliorer la transversalité entre gestion du risque inondation et gestion des milieux aquatiques ;	
Favoriser les échanges inter-syndicats et assurer un suivi des politiques PAPI à l'échelle Tarn-Aveyron	

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Dans le but d'améliorer la gestion et l'organisation de nos connaissances du risque inondation sur le bassin Tarn-Aveyron, nous avons actualisé nos connaissances du risque via la numérisation et la compilation de nos données dans la BD_eau. Des évènements inter-syndicats ont été organisés afin d'améliorer la synergie des actions entre nos territoires et de mutualiser nos expériences et nos connaissances. Les acteurs du territoire en lien avec la gestion de l'eau ont été rencontrés à plusieurs reprises.

RENDU ET RESULTAT : Deux rencontres annuelles sont régulièrement organisées entre chargé(e)s de mission inondation sur le bassin Tarn-Aveyron. Une formation commune sur l'articulation entre les compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) et GEMAPI a été coorganisée avec les syndicats mixtes de Tarn-Aval, de Cérou-Vère et du Tescou/Tescounet . Une convention d'échange de données a été cosignée avec l'Institut de des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) et nous avons sollicité une réunion avec le Service de Préviation des Crues (SPC) de la DREAL Occitanie afin d'échanger sur la gestion de nos données hydrauliques et des accès ont été donnés aux partenaires du territoire afin de consulter les mesures du réseau de surveillance Thoré-Durenque du SMBA.

RETOUR D'EXPERIENCE : Une gestion intelligente et pertinente du risque inondation nécessite une mutualisation de la connaissance de l'aléa et la mise en place d'un plan de communication autour du risque avec les partenaires. Nous continuerons en ce sens avec le PAPI Agout.

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION 1.5

Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation autour de la culture du risque inondation

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : 81^{ème} chambre, Julien Guinet, Pic bois, Air d'Autan, interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 80 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 32 565 € TTC

- Réalisation des supports de communication : 10 304 € TTC
- Fresque du Thoré sur les inondations et le changement climatique : 3 892 € TTC
- Réalisation maquette inondation + soutiens animation : 18 369,48 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Doter les actions du PEP de supports de communication pour favoriser leur mise en œuvre sur le territoire	100%
Etablir et entretenir à moyen terme une véritable culture du risque, positive et dynamique, auprès d'un large public	100%
Sensibiliser à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Pour être efficace, le programme d'action a reposé sur une stratégie de communication destinée à informer les populations sur les risques en présence et associer les acteurs du territoire aux mesures de prévention proposées.

RENDU ET RESULTAT : Réalisation de plaquette d'information sur l'appui du SMBA pour la réalisation et la mise à jour des Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS/PICS) et de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments ; Animations diverses lors d'évènements liés à la thématique de l'eau (Cinéfeuille, fête de la pêche, fête de l'eau, Festival de l'Agroforesterie Occi-tarnaise...) ; Fabrication d'une maquette submersible en interne pour simuler les inondations ; Sensibilisation du jeune public via la création d'une œuvre en lien avec les inondations et le changement climatique.

RETOUR D'EXPERIENCE : Susciter le débat autour de la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation est très enrichissant car les riverains partagent très souvent leur vécu et les problématiques qu'ils rencontrent en vivant à proximité d'un cours d'eau. Avec le jeune public, nous partageons nos connaissances sur le fonctionnement et l'historique des crues ainsi que l'impact des aménagements sur les rivières et la biodiversité.

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION 1.6

Etat des lieux et mise à jour des DICRIM

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 26 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Diffuser la culture du risque inondation à travers le volet dédié des DICRIM ;	0%
Accompagner les communes dans la mise à jour et diffusion des DICRIM ;	0%
Veiller à la cohérence entre le DICRIM et le PCS ;	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Déclinaison à l'échelle locale du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) contribue à diffuser la culture du risque inondation sur le territoire. Complémentaire aux Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), son rôle reste informatif et sa réalisation incombe aux maires et aux équipes municipales.

RENDU ET RESULTAT : Le travail sur la mise à jour et la création des DICRIM n'a pas été abordé dans le cadre du PEP Agout. Il a néanmoins été évoqué lors du travail ponctuel avec les communes sur les PCS

RETOUR D'EXPERIENCE : Le DICRIM étant une pièce à part entière dans les PCS des communes, a été abordé dans le cadre des réunions de travail sur les PCS. Il est apparu plus pertinent de travailler sur l'organisation de la réponse opérationnelle des communes face à la crise dans un 1^{er} temps. En effet, la charge de travail que représente l'accompagnement à l'élaboration des PCS est très importante et il n'a pas été possible de recruter un service civique malgré la diffusion d'une fiche de poste. Le PAPI Agout intégrera la mise à jour ou la création des DICRIM au travers notamment du prisme des repères de crues qui doivent figurer dans ces derniers et au travers des mises à jour de la connaissance du risque suite au diagnostic inondation.

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION 1.7

Référencement et pose de repères de crue

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Pic Bois ; Geo sud-ouest ; interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 40 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 14 426 € TTC

- Nivellement des repères : 9 240 € TTC
- Fabrication des repères : 4 368 € TTC
- Achat nécessaire aux travaux de pose : 818,96 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Contribuer à l'information préventive sur les crues et valoriser la mémoire des évènements passés ;	100%
Homogénéiser et pérenniser les repères de crues existants avec la pose de repères de crues normés ;	100%
Apporter une assistance aux communes pour mettre en œuvre les prescriptions des PPRI et le devoir des maires concernant l'inventaire, la pose et l'entretien des repères de crues historiques.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Faire un inventaire des laisses de crues à matérialiser et des repères de crues à réhabiliter sur le TRI de Castres-Mazamet et le bassin versant du Dadou. Signer des conventions avec les communes concernées par la mise en place de repères afin d'établir les responsabilités de chacun concernant la pose et l'entretien des repères. Être cohérent sur le rendu visuel des macarons avec les autres syndicats mixtes du bassin Tarn-Aveyron.

RENDU ET RESULTAT : Toutes les conventions ont été préalablement signées avec les communes concernées. 17 repères ont été positionnés par le SMBA sur le TRI de Castres-Mazamet et 8 repères sur le Dadou.

RETOUR D'EXPERIENCE : La convention liée aux repères doit être transmise aux communes au minimum 2 mois avant la pose des repères pour laisser le temps au conseil municipal de délibérer. Au-delà de l'exposition visuelle et du choix des structures sur lesquelles ils reposent, l'anticipation des dispositions de pose des repères est importante car un repère placé à plus de 4 mètres du sol peut engendrer des coûts supplémentaires et des complications lors de la pose. L'achat du matériel doit également être anticipé (perçage et fixation chimique).

AXE 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

FICHE ACTION 2.1

Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'utilisation et l'optimisation des outils de surveillance





MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM DEPENSES ENGAGEES : PM

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Information et sensibilisation auprès des communes à l'ensemble des outils de surveillance des cours d'eau existants	 100%
Pour les communes éligibles, formation à l'utilisation des services de surveillance de l'Etat ;	 10%
Pour les communes concernées, appropriation des dispositifs de surveillance locaux existants et futurs (cf. FA 2.2 et 2.3) ;	 100%
Meilleure compréhension locale de l'aléa inondation et intégration de ces méthodes de surveillance dans le cadre de la révision des DICRIM et des PCS (cf. FA 1.6 ; 3.1 ; 3.2).	 25%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Le diagnostic du territoire a montré que certaines communes de l'UHR n'exploitent pas suffisamment les outils de surveillance développés et mis à disposition par l'Etat comme l'**APIC et Vigicrues Flash**. Certaines communes ne disposent par ailleurs que de très peu de moyen de surveillance des cours d'eau de leurs territoires, elles ont fait l'objet d'une intégration à un réseau de surveillance. Par conséquent, nous avons suscité des réunions avec les élus et employé des moyens de communication adaptés pour faire connaître les outils de surveillance du risque inondation.

RENDU ET RESULTAT : Suite à la pose et à la réfection du réseau de surveillance des crues Thoré-Durenque, une réunion d'information a été organisée avec les élus pour qu'ils prennent connaissance de l'outil de supervision de leurs cours d'eau. Deux vidéos tutoriels ont été réalisées en interne et diffusées auprès des élus afin de prendre facilement en main le superviseur. Une dizaine de communes situées sur la Durenque et le TRI de Castres-Mazamet ont bénéficié d'une formation dans leurs locaux et d'une intégration de la procédure de consultation des données et des seuils d'alerte dans leur PCS.

RETOUR D'EXPERIENCE : Les réunions ont été appréciées par les élus. Les vidéos ont plus été consulté par les partenaires techniques que les élus. Retour global positif.

AXE 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

FICHE ACTION 2.2

Optimisation du système d'alerte local du Thoré amont

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : CPS EAU

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 90 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 31 068 € TTC

➤ Modernisation du réseau de surveillance : 31 068 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Optimisation technique du Système D'Alerte Local aux crues (SDAL) du Thoré amont (réseau de surveillance) ;	100%
Améliorer et étendre la diffusion des données jusqu'aux communes du TRI ;	100%
Actualiser l'outil de diagnostic hydrologique en temps réel.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Suite à un sondage effectué envers les élus concernant l'avenir du réseau de surveillance des crues du Thoré, la volonté majoritaire était de maintenir un réseau de mesure de hauteur d'eau sur l'axe de du Thoré en évoluant vers des dispositifs plus modernes permettant notamment la visualisation des données en ligne. La surveillance de la Durenque et de l'Arnette a également été étudiée. L'étude de faisabilité des sites a permis de garder les emplacements de relevés de données initiaux (alimentation électrique, réseau téléphonique, lieu de stockage) et le diagnostic hydrologique des bassins du Thoré, de l'Arnette et de la Durenque (FA 2.2) a permis de valider les seuils d'alerte pluviométriques et de hauteurs d'eau liés à ces sites.

RENDU ET RESULTAT : Les trois sites suivants ont bénéficié d'une réfection : Le Thoré à Labastide-Rouairoux, Le Candessous à Albine et le Thoré à Saint-Amans-Soult. Les données sont maintenant consultables via un accès privé et sécurisé pour les élus et partenaires sur le superviseur de crues.

RETOUR D'EXPERIENCE : La plus-value de cette action a été de passer par un prestataire local qui connaît très bien le territoire et qui peut intervenir en urgence en cas de panne d'une station de mesure. En cas d'envoi de message d'alerte lié à la pluviométrie, nous conseillons de lier la donnée de pluie à la hauteur d'eau pour ne pas déclencher d'alerte inoffensive en cas de forte pluie lorsque la hauteur d'eau n'est pas préoccupante.

AXE 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

FICHE ACTION 2.3

Améliorer l'anticipation des crues sur le TRI de Castres-Mazamet

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout



PRESTATAIRE : CPS EAU et CEREG

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 180 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 68 466 € TTC

- Etude hydrologique des bassins du Thoré et de la Durenque : 30 540 € TTC
- Mise en place des nouvelles stations de mesure : 37 926 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Renforcer la surveillance complémentaire sur les vallées de la Durenque et de l'Arnette	
Anticiper plus en amont les phénomènes de crues sur le TRI de Castres-Mazamet	

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : La 1^{ère} étape du projet a été de valider les sites potentiels avec le SPC de la DREAL Occitanie au vu de leur emplacement sur le territoire et de leur disposition par rapport au SDAL Thoré existant. Ensuite, une étude hydrologique a été demandée au bureau d'étude CEREG afin de pouvoir paramétrer et mettre en service un outil de diagnostic basé sur le réseau de surveillance Thoré-Durenque-Arnette. Suite aux résultats de l'étude, l'entreprise CPS EAU est venu installer les instruments de mesure et les outils de télécommunication des sites sélectionnés. Des seuils d'alerte ont ensuite été calculés par CEREG puis implémentés dans le superviseur de crue.

RENDU ET RESULTAT : L'étude hydrologique de CEREG a été rendue en format numérique et papier ; L'outil diagnostic est sous format Excel, il a été fusionné avec les rapports automatiques téléchargeables via le superviseur de crues ; CEREG a fourni au SMBA le logiciel COGER qui permet de modéliser les débits de cours d'eau suivant des données topographiques, d'occupation de sol et des données pluviométriques. CPS EAU a installé quatre nouvelles stations de mesure : L'Arnette à Mazamet ; le Thoré à Caucalières ; la Durenque à Boissezon et la Durenque à Castres.

RETOUR D'EXPERIENCE : Le logiciel COGER nous a aidé à estimer des données pluviométriques sur des projets qui demandaient une modélisation hydraulique. L'outil diagnostic est difficile à prendre en main.

AXE 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

FICHE ACTION 2.4

Renforcer la surveillance complémentaire sur l'UHR

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : -

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 100 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Etendre la surveillance complémentaire sur l'UHR Agout ;	0%
Mutualiser les connaissances et les données hydrologiques avec les producteurs de données en présence ;	0%
Développer la mise en œuvre de SDAL partagés sur les vallées du Dadou, du Sor de l'Agout médian et amont, en s'appuyant sur les stations de mesures existantes	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Il était prévu de compléter les réseaux de surveillances en place sur d'autres bassins versants de l'Agout (Dadou, Agout amont et médian et Sor) et de mutualiser les données hydrologiques avec les partenaires en place sur ces secteurs. Le SMBA a préféré consacrer le temps restant du PEP Agout (1 an suite aux premières actions du SDAL Thoré-Durenque-Arnette) à d'autres fiches actions. Les axes 1, 3, 4, 5 et 7 ont été priorisé.

RENDU ET RESULTAT : -

RETOUR D'EXPERIENCE : -

AXE 3 : L'alerte et la gestion de crise

FICHE ACTION 3.1

Accompagnement administratif et technique auprès des communes pour l'élaboration de leur PCS

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM DEPENSES ENGAGEES : PM

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Apporter une assistance administrative et technique aux collectivités non pourvues de PCS pour l'élaboration du volet inondation ;	5%
Œuvrer à ce que la totalité des communes de l'UHR soit couverte d'un PCS approuvé et en priorité celles couvertes par un PPRI ;	75%
Optimiser l'anticipation des phénomènes et organiser la réponse opérationnelle en période de crise.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Un PCS est obligatoire pour une commune à partir du moment où la commune est couverte par un PPRI. Sur les 188 communes du bassin de l'Agout, 153 communes sont aujourd'hui couvertes par un PPRI approuvé et 134 communes possèdent un PCS réalisé, **ce qui représente 90% d'entre elles**. Nous avons uniquement travaillé avec la commune de Boissezon pour réaliser leur PCS, seule commune de la CA de Castres-Mazamet à en être dépourvue et qui a souhaité une assistance.

RENDU ET RESULTAT : Ce premier travail sur le PCS d'une commune a mis du temps à se mettre en place et restera une bonne expérience pour le SMBA. Le PCS n'a pas été envoyé pour validation à la préfecture car la commune travaille sur sa mise en forme. Un travail de recensement des personnes vulnérables et des moyens humains et matériels a été réalisé par la commune. Le SMBA a apporté des cartes de vulnérabilités des bâtiments face au risque issu du diagnostic réalisé en 2022. Une procédure d'accès au superviseur de l'axe Thoré-Durenque et les seuils d'alerte définis lors de l'étude hydrologique du bassin versant de la Durenque ont été intégrés.

RETOUR D'EXPERIENCE : Bien déterminer le rôle de chacun lors de la création d'un PCS avec une équipe communale. L'essentiel est de faire comprendre à la commune que le PCS est un document qui leur appartient et qu'ils doivent être moteur de la démarche. Plus ils seront impliqués, et plus il leur sera facile d'utiliser le document lors d'une crise. Cette expérience permettra de revoir notre méthode lors du travail qui sera accompli lors du PAPI Agout.

AXE 3 : L'alerte et la gestion de crise

FICHE ACTION 3.2

Animation et/ou révision des PCS existants

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM DEPENSES ENGAGEES : PM

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Tester et fiabiliser la mise en œuvre opérationnelle des PCS ;	0%
Mettre en lien les communes avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise ;	100%
Diffuser les enseignements de ces mises en application ;	0%
Intégrer les préconisations apportées aux PCS pour optimiser le retour à la normale.	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Ici, l'objectif était de venir en aide aux communes ayant déjà un PCS réalisé afin de mettre à jour leur volet inondation grâce aux connaissances actualisées issues du PEP Agout. La CA de Castres-Mazamet a été ciblée en 1^{er} lieu pour cette action et **quatre communes ont souhaité une assistance** : Les communes de Castres, de Valdurenque, de Lagarrigue et de Noailhac.

RENDU ET RESULTAT : Les quatre communes ont pu intégrer des cartes de vulnérabilité face au risque inondation mises à jour dans leur PCS. A l'instar de la commune de Boissezon, ils ont également intégré les données liées au superviseur de crue ainsi que les seuils d'alerte déterminés par l'étude hydrologique. Aucun exercice de crise n'a été réalisé sur le volet inondation des PCS dans le cadre du PEP Agout. Les communes rencontrées étant déjà en lien avec les acteurs de la gestion de crise, le SMBA n'a pas eu besoin de les accompagner sur cet exercice.

RETOUR D'EXPERIENCE : La mise à jour d'un PCS est moins fastidieuse qu'une création complète. En effet, une réflexion a déjà eu lieu sur la gestion de crise du territoire et les moyens ainsi que le Poste de Commandement Communal (PCC) ont été définis.

AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

FICHE ACTION 4.1

Intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et mise en place de démarches d'anticipation foncière

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM DEPENSES ENGAGEES : PM

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Mettre à disposition des communes et communautés de communes l'ensemble des données actualisées sur la caractérisation locale du risque inondation ;	100%
Développer des outils de maîtrise foncière pour une gestion intégrée de l'eau dans les SCoT et les PLU(i) ;	0%
Œuvrer pour la reconquête des secteurs urbanisés en lits majeurs ;	0%
Construire une politique d'urbanisme ambitieuse en matière de réduction du risque inondation.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Cette action consiste à apporter une assistance aux EPCI afin de préciser les risques d'inondation en présence et d'intégrer des préconisations de gestion au sein de leurs documents d'urbanisme. L'objectif étant de limiter les effets des inondations par débordement de cours d'eau mais également par ruissellement.

RENDU ET RESULTAT : Afin de répondre au mieux aux objectifs de cette action, le SMBA a souhaité participer à la mise en place d'un accompagnement technique et de suivi de l'élaboration ou de la révision des Schémas de Cohérence Territorial (SCoT) et Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire. Pour se faire, l'association Tarn-Aveyron s'est dotée d'une chargée de mission Eau et urbanisme à temps plein afin d'accomplir ce suivi. Les données du diagnostic inondation ont été présentées et transmises aux intercommunalités membres du SMBA lors du COPIL qui s'est déroulé en février 2022. Le rapport rendu par CEREG est consultable via notre site internet.

RETOUR D'EXPERIENCE : La création du poste en lien avec l'eau et l'urbanisme est une vraie plus-value pour les syndicats car le suivi des documents d'urbanisme nécessite des compétences transversales qui s'éloigne de la compétence GEMAPI.

AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

FICHE ACTION 4.2

Accompagnement à la prise en compte des inondations dans les milieux urbanisés à risques

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 80 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Accompagner la réalisation d'études relatives à la prise en compte du risque inondation (notamment par ruissellement) dans les documents d'urbanisme	0%
Proposer des études pour définir les conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains à risques	100%
Intégrer les recommandations émanant de ces études dans les documents d'urbanisme (cf. FA 4.1).	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Dans la continuité de l'action précédente, cette action consiste à apporter un appui technique aux communes et communautés de communes pour la réalisation d'études complémentaires relatives à la prise en compte des risques inondations dans l'urbanisme d'une part et à l'aménagement des terrains à risques d'autre part.

RENDU ET RESULTAT : Le SMBA a accompagné la commune de Réalmont lors d'un appel à projet lié à la désimperméabilisation des sols sur la réouverture du Blima. Le projet n'a pas été retenu mais fera l'objet d'un travail approfondi lors du PEP Agout. La commune de Payrin-Augmontel a également fait appel au SMBA pour un projet de désimperméabilisation de parking. Le dossier a été soumis aux Fonds Verts et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne afin de bénéficier de subventions.

RETOUR D'EXPERIENCE : Les projets de désimperméabilisation ont le vent en poupe et il n'est pas évident pour les communes de répondre aux prérogatives techniques nécessaires pour compléter les dossiers de demande de subvention, qui répondent aussi à la compétence GEMAPI. En ce sens, le PAPI Agout prévoit une fiche action destinée à ce type de projet.

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

FICHE ACTION 5.1

Réduction de la vulnérabilité des habitations

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : OSGAPI

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 50 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 13 920 € TTC

➤ Réalisation de 16 diagnostics : 13 920 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Identifier les risques de dommages aux biens et aux personnes	100%
Définir un programme de réduction de vulnérabilité par des mesures adéquates ;	100%
Identifier les travaux envisageables et coûts associés ;	100%
Accompagner les propriétaires concernés par ces aménagements.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Des diagnostics de vulnérabilité ont été proposés aux communes ayant vécu des épisodes d'inondation récentes. C'est le cas des communes de Noailhac (Crue de 2020), de Brassac (Crue de 2017), de Saint-Félix-Lauragais et Roumens (Crues de 2020 et 2021) et d'Espérausses (Crue record de mai 2023). En tout une cinquantaine de bâtiments ont bénéficié des diagnostics. **16 diagnostics ont été réalisés par le bureau d'études OSGAPI**, les rapports ont été préalablement transmis au SMBA pour validation avant d'être envoyé aux propriétaires. Le suivi du projet s'est fait via une plateforme en ligne développée par OSGAPI.

RENDU ET RESULTAT : Chaque diagnostic a fait l'objet d'un rapport contenant une analyse de vulnérabilité des bâtiments (choix de l'aléa de référence, analyse du site d'étude, nivellement des faiblesses du bâti), un programme de travaux de réduction de vulnérabilités incluant les coûts et des annexes techniques. OSGAPI nous a fourni un tableau récapitulatif des travaux préconisés sur l'ensembles des habitations.

RETOUR D'EXPERIENCE : Le suivi d'OSGAPI a été très sérieux et leur analyse de vulnérabilité est pertinente. Cette 1^{ère} expérience nous servira dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité qui seront proposés au TRI de Castres-Mazamet dans le PAPI Agout.

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

FICHE ACTION 5.2

Réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : OSGAPI

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 40 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 7 680 € TTC

➤ Réalisation de 3 diagnostics : 7 680 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Identifier les risques de dommages aux biens et aux personnes	100%
Définir un programme de réduction de vulnérabilité par des mesures adéquates ;	100%
Identifier les travaux envisageables et coûts associés ;	100%
Accompagner les communes concernées par ces aménagements.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Des diagnostics de vulnérabilité ont été proposés aux communes de Brassac (Camping municipal et maison de santé) et à la commune de Navès (Pavillon de Lostange). **Ces 3 demandes de diagnostics ont abouti et ont été réalisés par le bureau d'études OSGAPI**, les rapports ont été préalablement transmis au SMBA pour validation avant d'être envoyés aux communes concernées. Le suivi du projet s'est fait via une plateforme en ligne développée par OSGAPI.

RENDU ET RESULTAT : Chaque diagnostic a fait l'objet d'un rapport contenant une analyse de vulnérabilité des bâtiments (choix de l'aléa de référence, analyse du site d'étude, nivellement des faiblesses du bâti), un programme de travaux de réduction de vulnérabilités incluant les coûts et une analyse coût/bénéfice. OSGAPI nous a fourni un tableau récapitulatif des travaux préconisés sur l'ensembles des bâtiments publics.

RETOUR D'EXPERIENCE : Le suivi d'OSGAPI a été très sérieux et leur analyse de vulnérabilité est pertinente. Cette 1^{ère} expérience nous servira dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité qui seront proposés au TRI de Castres-Mazamet dans le PAPI Agout.

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

FICHE ACTION 5.3

Réduction de la vulnérabilité des réseaux

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : -

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 40 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Identifier les risques de dommages aux biens et aux personnes	0%
Définir un programme de réduction de vulnérabilité par des mesures adéquates ;	0%
Identifier les travaux envisageables et coûts associés ;	0%
Accompagner les communes concernées par ces aménagements.	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Par soucis de priorisation des actions menées lors du PEP Agout, la fiche action dédiée à la réduction de la vulnérabilité des réseaux n'a pas été abordée. En effet, nous avons choisi de prioriser les diagnostics de vulnérabilité destinés aux habitations, aux bâtiments publics et aux entreprises prévus dans les fiches actions 5.1, 5.2 et 5.3.

RENDU ET RESULTAT : -

RETOUR D'EXPERIENCE : -

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

FICHE ACTION 5.4

Réduction de la vulnérabilité des entreprises

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : OSGAPI

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 50 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 13 200 € TTC

➤ Réalisation de 5 diagnostics : 13 200 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Identifier les risques de dommages aux biens et aux personnes	100%
Définir un programme de réduction de vulnérabilité par des mesures adéquates ;	100%
Identifier les travaux envisageables et coûts associés ;	100%
Accompagner les entreprises concernées par ces aménagements.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Des diagnostics de vulnérabilité ont été proposés aux entreprises présentes sur les communes de Castres (Rue de l'Industrie et rue Augustin Fresnel), d'Aussillon (entreprise Germiflor) et de Brassac (entreprise Brassac Bois Emballages) ce qui représente une vingtaine d'entreprises contactées. **5 diagnostics ont été réalisés par le bureau d'études OSGAPI**, les rapports ont été préalablement transmis au SMBA pour validation avant d'être envoyés aux entreprises concernées. Le suivi du projet s'est fait via une plateforme en ligne développée par OSGAPI.

RENDU ET RESULTAT : Chaque diagnostic a fait l'objet d'un rapport contenant une analyse de vulnérabilité des bâtiments (choix de l'aléa de référence, analyse du site d'étude, nivellement des faiblesses du bâti), un programme de travaux de réduction de vulnérabilités incluant les coûts et une analyse coût/bénéfice. OSGAPI nous a fourni un tableau récapitulatif des travaux préconisés sur l'ensemble des bâtiments d'entreprise.

RETOUR D'EXPERIENCE : Le suivi d'OSGAPI a été très sérieux et leur analyse de vulnérabilité est pertinente. Cette 1^{ère} expérience nous servira dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité qui seront proposés au TRI de Castres-Mazamet dans le PAPI Agout.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

FICHE ACTION 6.1

Coordination technique avec les PPG pour améliorer la gestion des écoulements

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : Interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : PM DEPENSES ENGAGEES : PM

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Favoriser les échanges entre l'animation du PAPI et celle des PPG sur les thématiques transversales ;	100%
Mettre en place un suivi des actions partagées pour ralentir les dynamiques de crues ;	100%
Contenir l'érosion des sols et limiter le transport de matériaux (matières en suspension, etc.) ;	100%
Réduire la dynamique des crues et favoriser l'écrêtement des débits par un fonctionnement plus naturel des cours d'eau et de leur bassin versant.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Le lien entre les actions de prévention des inondations et les actions inscrits dans les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) sont très étroits, notamment sur les aspects liés à la régulation des écoulements. Sur toute la durée d'animation du PEP, le chargé de mission inondation et les techniciens de rivières répartis sur le territoire se sont concertés lors des travaux d'aménagement de rivière visant le ralentissement des écoulements et la prévention des érosions de berges.

RENDU ET RESULTAT : Voici quelques exemples d'aménagement en lien avec la gestion des écoulements qui ont eu lieu sur la période d'animation du PEP Agout :

- Travaux de rénovation des ponts d'En Laure à Labruguière ;
- Travaux de renforcement de berge sur le Thoré à Sauveterre et Aussillon ;
- Travaux de redimensionnement d'une buse à Masnau-Massuguiès ;
- Déplacement d'un atterrissement à Montdragon qui détériorait un pont ;
- Réflexion sur le redimensionnement d'un pont sur le ruisseau des Nauzes à Graulhet.

RETOUR D'EXPERIENCE : Les PPG et le PAPI ont des connexions qu'il est important de valoriser par des actions communes. Les travaux en rivière prévus dans le PAPI Agout relèvent pour la plupart d'actions déjà inscrites dans les PPG (Thoré principalement).

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

FICHE ACTION 6.2

Etude du fonctionnement des zones d'expansion de crues

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : -

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 60 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Préciser le fonctionnement des Zones d'Expansion de Crues (ZEC) selon leurs caractéristiques intrinsèques	0%
Evaluer leur impact sur les dynamiques fluviales	0%
Assurer le suivi de ces études et réaliser les travaux d'optimisation nécessaires ;	0%
Mettre en place des retours d'expériences afin d'améliorer le recensement et l'optimisation des ZEC (cf. FA 6.3)	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Il n'y a pas eu de suivi expérimental de ZEC dans le cadre du PEP Agout. Le SMBA a néanmoins réalisé un suivi piézométrique de zone humide sur l'Agout amont afin d'observer les fluctuations de nappes sur la partie souterraine du milieu. Ce projet n'avait aucun lien avec les inondations.

RENDU ET RESULTAT : -

RETOUR D'EXPERIENCE : -

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

FICHE ACTION 6.3

Recensement des zones d'expansion de crues potentielles

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : interne

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 100 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Faire un recensement complet des zones d'expansion de crues (ZEC) sur le bassin de l'Agout y compris en zone périurbaine ;	50%
Etudier les nécessités de préservation ou d'aménagement de ces secteurs ;	100%
Evaluer leur impact sur le ralentissement des écoulements.	25%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Des recensements de zones d'expansion de crue ont été réalisés dans le cadre des SPRI Thoré et Agout. La couche d'aléa fournie par CEREG lors du diagnostic inondation du BV de l'Agout recense également les surfaces inondables du territoire. Un croisement avec l'occupation du sol a été réalisé en interne pour connaître les fonctionnalités actuelles des ZEC.

RENDU ET RESULTAT : Le résultat des analyses des SPRI sont présents sous format cartographique dans notre base de données. La couche globale du BV de l'Agout fournie par CEREG permet de valider le potentiel d'expansion de crue de parcelles qui pourrait faire l'objet de travaux de ralentissement dynamique dans le cadre du PAPI.

RETOUR D'EXPERIENCE : Au regard des données déjà existantes du SMBA liées aux ZEC, il ne nous est pas apparu nécessaire de faire une étude spécifique sur les ZEC à l'échelle du bassin de l'Agout. Nous n'avons pas de regret sur ce choix car 3 projets concrets de ZEC sont portés dans le PAPI Agout et plusieurs parcelles sans contraintes foncières ont été identifiées pour des projets potentiels, elles sont gardées en réserve pour expertise hydraulique.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

FICHE ACTION 6.4

Etudes d'impact et de faisabilité pour l'aménagement de ZEC

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : -

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 50 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Etudier des projets de ralentissement des dynamiques d'écoulement et planifier leur exécution ;	50%
Apporter les éléments de justification nécessaires chaque projet pour anticiper les travaux en PAPI complet ;	100%
Préciser les impacts environnementaux, les bénéfiques et les biais économiques associés.	100%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Cette fiche action n'a pas été ouverte lors de l'animation du PEP Agout. Cependant des études hydrauliques ont été menés sur l'impact de deux ZEC sur Brassac et Noailhac sur des zones à enjeux identifiées comme vulnérables. Ces études d'impact ont fait partie du marché complémentaire mené par CEREG dans l'axe 1 dédié à l'amélioration des connaissances de l'aléa.

RENDU ET RESULTAT : La parcelle étudiée à Noailhac montre qu'un aménagement de ZEC n'aurait quasiment pas d'effet sur le niveau d'eau de la zone à enjeu. En revanche, la ZEC de Brassac baisse significativement le niveau d'eau d'après le résultat de l'étude. **La ZEC de Brassac sera inscrite au PAPI.** Aucune planification n'est encore prévue à ce jour et la problématique foncière du projet sera à prendre en compte par la suite.

RETOUR D'EXPERIENCE : Il est important de bien définir les scénarios d'inondation lorsqu'une modélisation hydraulique est demandée pour la création d'une ZEC. Nous avons quelques regrets sur la zone d'étude de Noailhac. En effet, une prise en compte des secteurs plus en amont qui présentaient un potentiel d'expansion de crue intéressant aurait été judicieuse en plus de la parcelle étudiée dans le cadre de l'étude de CEREG.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

FICHE ACTION 6.5

Etudes d'impact et de faisabilité pour la reconquête de friches en lit majeur

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : -

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 50 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Favoriser le ralentissement des écoulements en lit majeur ;	0%
Limiter les risques de pollution des cours d'eau ;	0%
Prévenir le transport de matériaux en crues suite à la ruine des ouvrages.	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Cette fiche action prévoyait la réalisation d'études sur des friches industrielles identifiées avec les communes du territoire. Plusieurs friches ont été évoquées avec la ville de Mazamet : l'usine des 3 lunes le long de l'Arnette et l'usine de la Mole au bord du ruisseau du même nom. Ces projets de démolition n'ont pas été portés par la ville sur la durée d'animation du PAPI.

RENDU ET RESULTAT : -

RETOUR D'EXPERIENCE : Les friches industrielles nécessitent des études lourdes et coûteuses pour les réhabiliter. Cela est souvent lié aux anciennes structures qui se sont fragilisées avec le temps et à la pollution des activités des anciennes usines. Il n'est pas concevable de créer une ZEC sur un site qui pourrait potentiellement charrier de la matière polluée.

AXE 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

FICHE ACTION 7.1

Etudes et régularisations des éventuels ouvrages pouvant faire digue

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

PRESTATAIRE : -

BILAN FINANCIER DE L'ACTION

MONTANT ESTIMATIF DE L'ACTION : 80 000 € TTC DEPENSES ENGAGEES : 0 € TTC

OBJECTIF(S) DE L'ACTION

Objectifs de l'action	Atteinte de l'objectif
Caractériser les éventuels ouvrages non classés pouvant jouer un rôle de digue ;	25%
Etablir la propriété de ces ouvrages et définir leurs modalités de gestion ;	25%
Etudier leurs niveaux de protection et prévoir les travaux de renforcement si nécessaires ;	0%
Réaliser les études environnementales et analyses AMC/ACB associées.	0%

DESCRIPTION DE L'ACTION

OBJET DE L'ACTION : Sur le département du Tarn, aucun **Système d'Endiguement (SE)** n'est recensé à ce jour. Le but de cette fiche action était de régulariser via des études les éventuels ouvrages hydrauliques détectés lors de la phase de diagnostic du risque inondation du bassin versant de l'Agout. Quatre ouvrages ont été identifiés lors de l'étude et tous ont fait l'objet d'un porter à connaissance auprès des communes et intercommunalités dans le cadre d'une réunion d'information organisée avec la DDT 81 et la DREAL Occitanie. Ainsi un point réglementaire et des discussions concernant les responsabilités de chacun ont pu avoir lieu. Suite à cette réunion, des courriers ont été envoyés aux collectivités afin de leur demander de prendre position sur le sujet.

RENDU ET RESULTAT : Des caractéristiques très générales et imprécises ont été réalisés dans le cadre de l'étude portée dans la **FA 1.1, 1.2 et 1.3**. Une étude parcellaire a ensuite été menée pour identifier les propriétaires des terrains qui comportent des ouvrages. Nous avons également retrouvé des archives qui identifient les maîtres d'ouvrage et qui confirment l'utilité de ces ouvrages.

RETOUR D'EXPERIENCE : Il est essentiel d'entamer les démarches de concertation avec les collectivités dans les premiers mois d'animation du PEP car l'ampleur des projets nécessite un temps important de réflexion. Il ne faut pas omettre de mentionner les subventions régionales et nationales (Fonds Verts) pour les projets de défrichage.

BILAN FINANCIER DU PEP AGOUT

AXE	FICHE ACTION		MOA	COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC	COUT TOTAL PREVISIONNEL HT	COUT REEL DE L'OPERATION TTC	COUT REEL DE L'OPERATION HT	PLAN DE FINANCEMENT												
	N°	LIBELLE ACTION						FEDER		ETAT		AEAG		REGION		MOA coût effectif				
								Part (%)	Montant (€)	Part (%)	Montant (€)	Part (%)	Montant (€)	Part (%)	Montant (€)	Part (%)	Montant (€)	TVA	TOTAL TTC	
0 : Animation de la démarche PAPI	0.1	Pilotage et animation de la démarche PAPI Agout	SMBA	150 000.00 €		210 000.00 €				50%	105 000.00 €	20%	42 000.00 €	10%	21 000.00 €	20%	42 000.00 €		42 000.00 €	
1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1	Diagnostic global et approfondi de l'aléa inondation sur l'UHR Agout	SMBA	55 000.00 €	45 833.33 €	29 010.00 €	24 175.00 €	30%	7 252.50 €	50%	12 087.50 €					20%	4 835.00 €	4 835.00 €	9 670.00 €	
	1.2	Recensement des enjeux sensibles et analyse de leur vulnérabilité	SMBA	40 000.00 €	33 333.33 €	62 445.00 €	52 037.50 €	30%	10 000.00 €	50%	16 666.67 €					20%	25 370.83 €	10 407.50 €	35 778.33 €	
	1.3	Etude globale sur les ruissellements	SMBA	Pour Mémoire (PM)																
	1.4	Organiser et partager les connaissances sur les inondations jusqu'à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron	SMBA	PM																
	1.5	Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation autour de la culture du risque inondation	SMBA	80 000.00 €	66 666.67 €	32 461.88 €	30 744.55 €			50%	15 372.28 €			20%	6 148.91 €	30%	9 223.37 €	1 717.33 €	10 940.70 €	
	1.6	Etat des lieux et mise à jour des DICRIM	SMBA	26 000.00 €	20 800.00 €	FA non engagée														
	1.7	Référencement et pose de repères de crue	SMBA	40 000.00 €	33 333.33 €	14 426.96 €	12 022.47 €			50%	6 011.24 €			20%	2 404.49 €	30%	3 606.74 €	2 404.49 €	6 011.23 €	
2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'utilisation et l'optimisation des outils de surveillance	SMBA	PM																
	2.2	Modernisation et optimisation du SDAL Thoré	SMBA	90 000.00 €	72 000.00 €	31 068.85 €	25 889.04 €	30%	7 766.71 €	50%	12 944.52 €					20%	5 177.81 €	5 179.81 €	10 357.62 €	
	2.3	Développer les SDAL afin d'améliorer l'anticipation des crues sur le TRI Castres-Mazamet	SMBA	180 000.00 €	144 000.00 €	68 466.00 €	57 055.00 €	30%	17 116.50 €	50%	28 527.50 €					20%	11 411.00 €	11 411.00 €	22 822.00 €	
	2.4	Renforcer la surveillance complémentaire sur l'UHR	SMBA	100 000.00 €	83 333.33 €	FA non engagée														
3 : Alerte et gestion de crise	3.1	Accompagnement administratif et technique auprès des communes pour l'élaboration de leurs PCS	SMBA	PM																
	3.2	Animation et/ou révision des PCS existants	SMBA	PM																
4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4.1	Intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et mise en place de démarches d'anticipation foncière	SMBA	PM																
	4.2	Accompagnement à prise en compte des inondations dans les milieux urbanisés à risques	SMBA	80 000.00 €	66 666.67 €	FA non engagée														
5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.1	Réduction de la vulnérabilité des habitations	SMBA	50 000.00 €	41 666.67 €	13 920.00 €	11 600.00 €			50%	5 800.00 €					50%	5 800.00 €	2 320.00 €	8 120.00 €	
	5.2	Réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics	SMBA	40 000.00 €	33 333.33 €	7 680.00 €	6 400.00 €			50%	3 200.00 €					50%	3 200.00 €	1 280.00 €	4 480.00 €	
	5.3	Réduction de la vulnérabilité des réseaux	SMBA	40 000.00 €	32 000.00 €	FA non engagée														
	5.4	Réduction de la vulnérabilité des secteurs d'activités	SMBA	50 000.00 €	41 666.67 €	13 200.00 €	11 000.00 €			50%	5 500.00 €					50%	5 500.00 €	2 200.00 €	7 700.00 €	
6 : Ralentissement des écoulements	6.1	Coordination technique avec les PPG pour améliorer la gestion des écoulements	SMBA	PM																
	6.2	Etude du fonctionnement des ZEC	SMBA	60 000.00 €	50 000.00 €	FA non engagée														
	6.3	Recensement des zones d'expansion de crues potentielles	SMBA	100 000.00 €	83 333.33 €	FA non engagée														
	6.4	Etudes d'impacts et de faisabilité pour l'aménagement de ZEC	SMBA	50 000.00 €	41 666.67 €	FA non engagée														
	6.5	Etudes d'impacts et de faisabilité pour la reconquête de friches en lit majeur	SMBA	50 000.00 €	41 666.67 €	FA non engagée														
7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7.1	Etude et régularisation des éventuels ouvrages pouvant faire digue	SMBA	80 000.00 €	66 666.67 €	FA non engagée														
TOTAL PROGRAMME D'ETUDES 2021-2023				1 361 000.00 €		482 678.69 €		42 135.71 €	211 109.70 €	42 000.00 €	29 553.40 €	116 124.75 €	41 755.13 €	157 879.88 €						
				Total prévisionnel TTC		Total Réel TTC														